

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 23 02 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le vingt trois février le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. YCART Bernard, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William.

Excusé :

Absent : M. MARTIN Nicolas

Date de convocation du Conseil : 16 02 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021, à l'unanimité des présents.

Présentation du compte administratif eau et assainissement 2020.

Présentation du compte administratif budget général 2020.

Prochaines réunions :

Préparation du budget 2021 : 09 mars 2021

Réunion de travail : 16 mars 2021, identifier les projets et se répartir la charge de travail afin que tout le monde trouve sa place et puisse s'investir.

Réunion du C.M. : 30 mars 2021, vote des budgets

C.M. 27 avril 2021

C.M. 01 juin 2021

C.M. 06 juillet 2021

Chemin des Richards : Monsieur le maire présente le devis de Trièves Travaux pour un montant HT 5 726.00 €. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Après s'être rendu sur le chemin du Petit Serre il en ressort qu'il y a lieu de prévoir également des travaux, une demande de devis a été également demandée. Le dossier de subvention sera déposé en même temps.

Antenne Free : réunion d'élus prévue le mardi 02 mars 2021 afin de réfléchir sur le libellé d'une motion. Suite à la réunion qu'il y a eu avec l'opérateur, Mens et Cornillon il en ressort que l'opérateur ne veut pas changer son lieu d'implantation. Réfléchir sur ce qui peut se mettre en œuvre pour ne pas implanter sur ce lieu.

La population attend que le conseil se positionne clairement mais il n'est pas aussi simple de s'opposer et une élue précise qu'en étudiant la loi Elan il sera très difficile de trouver des arguments valables pour refuser juridiquement l'autorisation d'urbanisme.

Peut être trouver un appui juridique afin de rester dans le cadre de la loi et des fonctions de maire pour s'opposer à l'arrêté d'urbanisme concernant l'implantation de l'antenne.

Faire valoir que la ferme du Thau est un site remarquable.

Pour information un groupe de travail, composé de 8 élus, est constitué au sein de la CDCT est une première réunion est prévue jeudi 25 février. Vincent Blanchard sera présent.

Questions diverses :

Subvention ADMR : pas de retour de l'association afin de savoir si d'autres communes ont répondu favorablement.

Remarque sur la chapelle pas entretenue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

